

Un discours de façade par notre Direction Générale : « Les résultats sont le fruit du dévouement de ses salariés et de leur expertise ... ». Dans les faits aucun acte concret d'IDEMIA de valoriser le travail des salariés et de partager les richesses créées par tous !

Propositions Direction

Population	Propositions	Salaire de base		
		≤ 40 000 €	> 40 000 € à ≤ 56 520 €	> 56 520 € (1,2 PASS)
A.G. (a)	R1 - 05 Fev. 🚫	-		
A.I. (b)		2,00%	2,00%	1,70%
Pas de plancher AG ou AI		-		
A.G. (a)	R2 - 19 Fév. 🚫	1,00%	-	
A.I. (b)		1,30%	2,00%	2,00%
Pas de plancher AG ou AI		-		
Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2025				
Pas d'augmentation pour les CDD ou alternants				
Mesures complémentaires R2 - 19 Fév.		Remboursement 75% transports communs 🍏		
		Budget égalité Pro : 0,10%		

A.G. (a) : Augmentation Générale = pour tous ceux de la catégorie concernée

A.I. (b) : Augmentation Individuelle = décision d'augmenter ou pas par le manager

PMD (c) : Entretien annuel d'évaluation

Prochaine réunion le 05 mars

(b) Pas d'augmentation :

- Pour les CDD et les alternants
- Pour les salariés avec un PMD^(c) 1



(b) Zéro obligation d'augmenter un salarié avec une note au PMD^(c) 2

Principales revendications CFDT sur les salaires

Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2025					
Population	Salaire de base annuel	≤ 56 520€ (1,2 PASS)	> 56 520€ ≤ 94 200€	> 94 200€ ≤ 117 750€	> 117 750€ (2,5 PASS)
A.G. (a)	A.G. pour tous	4% ^(d)	-	-	-
	Salarié sans variable	4% ^(d)		-	-
	Plancher A.G.	1 400€		-	-
A.I. (b)	A.I. (S'ajoute à l'AG.)	3%		1,75%	
	Plancher en cas d'A.I.	1%			
	Salarié avec un PMD ^(c) 2 ou 3 doit bénéficier d'une augmentation				

^(d) Rattrape inflation : + 0,3% (2022) + 2,1% (2023) + 1,75 % (2024)

- Versement de 2 500 € pour tous (lié à la vente d'ISI)
- Revalorisation de la prime départ en retraite à 350€ par année ancienneté
- Application des minimas conventionnels dès signature
- Nos autres revendications : tract précédent.

Une **vente** à la découpe et des économies,
Les salariés comme variable d'**ajustement** ?